

COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE

Accusé de réception en préfecture
066-216601864-20250902-D52-2025-DE
Date de télétransmission : 04/09/2025
Date de réception préfecture : 04/09/2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°46-2025
SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Maire.

ASSISTAIENT A LA REUNION : M. Jean-Claude TORRENS, Mme Maguy GAGO, M. Marcel COSTE, Mme Dominique CAYROL, M. Jean-François FABRE, M. Jean-Louis FOUR, Mme Emmanuelle SANAC, Mme Laurence SANTANDER, M. Rodolphe LAFFONT, Mme Florence BELLAIS, M. Max FORT, Mme Ann DENIS, Mme Christine GUIRAUD, Mme Fabienne BUTEZ, M. Daniel PURORGE

PROCURATIONS : M. Jean-Pierre LEROY à M. Jean-Louis FOUR, Mme Martine BASSAGANAS à Mme Maguy GAGO et M. Auguste BOTTIN à M. Marcel COSTE

ABSENTS EXCUSES : M. Charles SCHERLE, Mme Chloé VICENS, M. Arnaud FERREOL, M. Olivier CAMREDON, M. Vincent POCH

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Rodolphe LAFFONT

OBJET : Convention de reversement de subvention pour la Fête de la Science avec l'université de Perpignan

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la médiathèque de Saint-Nazaire participe chaque année à la Fête de la Science dans les Pyrénées-Orientales.

Il précise que l'université de Perpignan coordonne la Fête de la Science 2025 pour le département des Pyrénées-Orientales.

Ainsi l'université de Perpignan a accepté de reverser une subvention de 480 € pour le soutien des projets réalisés par la médiathèque de Saint-Nazaire dans le cadre de la Fête de la Science.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UPVD du 7-12-2012 fixant les tarifs des redevances ;

Vu le projet de convention ci-joint ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'université de Perpignan relative au reversement de la subvention pour la Fête de la Science.

PRECISE que les recettes seront affectées au budget en cours.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

JEAN-
CLAUDE
TORRENS ID
Signature
numérique de
JEAN-CLAUDE
TORRENS ID
Date : 2025.09.04
11:44:47 +02'00'

Jean-Claude TORRENS